



Mairie de CHEVERNY

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h30

Mercredi, jeudi : 9h – 12h

Samedi matin sur rendez-vous

Infos municipales

Oct / Nov / Déc 2012

Edito du Maire

La saison touristique se termine sur une note très humide, mais néanmoins optimiste. Le cru 2012 est au moins égal à celui de 2011 et nous encourage à poursuivre les efforts d'accueil, de confort et d'animation qui sont les clés d'une politique réussie en faveur du tourisme en rappelant que Cheverny avec la présence du Château est le deuxième site touristique historique du département derrière Chambord incontournable locomotive de ce secteur.

SOMMAIRE

Fleurissement 1

CDPNE 2

Extraits des
délibérations des
conseils
municipaux 3

Subventions des
installations
d'assainissement
non collectif 4

Une autre note satisfaisante, le bel avancement du lotissement privé de l'Argonne qui amènera prochainement sur la commune quelques familles supplémentaires.

Vous aurez sans doute remarqué que les horaires de mise en service de l'éclairage public ont été modifiés. Nous attendons et souhaitons vos réactions avant de mettre ensuite à l'essai une diminution de l'intensité lumineuse. Cette décision citoyenne en phase avec le développement durable permet aussi de réaliser des économies certaines sur le budget communal. Les travaux neufs routiers des routes de Troussay, de La Demalerie et d'Archanger sont reportés en 2013. L'automne est trop avancé pour garantir un travail de qualité. D'autres dossiers sont en cours : les radars pédagogiques, le recensement de notre population, les travaux de mise en place du réseau d'assainissement par la communauté d'agglomération « Agglopolys » route de l'Ebat, le lotissement des Robinières, la préparation du futur budget qui fixera les travaux que l'on souhaitera réaliser en 2013. La reprise de l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) lourd dossier où il faut adapter les décisions d'élus des villes aux réalités de la campagne, suivre les conseils pour préserver la biodiversité naturelle communale en rappelant que ce souci a toujours été au 1^{er} rang de nos préoccupations. Enfin beaucoup de contraintes, certaines fortement justifiées d'autres moins ou mal adaptées à notre situation ou à nos futurs projets. La dominante pour moi, pour nous, étant la mise en place des équipements dont nous avons besoin et son corollaire l'emploi que nous pouvons offrir.

Pour conclure, de nouveaux projets encore dans les cartons, que nous espérons pouvoir vous présenter dans le prochain bulletin et qui démontreront, s'il en était besoin, le dynamisme de l'équipe municipale.

Bernard SINET

FLEURISSEMENT 2012

RESULTAT DES CONCOURS :

Des maisons fleuries

1^{er} prix **BARBOSA Maryse** « Les Châtaigniers »

Cazin Pierrette	« Poëly »
Chéry Marie	« La Renardière »
Ducolombier Daniel	« Les quatre Vents »
Hémery Didier	« Les Pressoirs Rouges »
Polack Pascal	« Route de l'Ebat »
Puichafray Josiane	« Le Prieuré »
Ravineau Denise	« Les Jacaudières »
Soulez Maryvonne	« La Demalerie »

Des potagers visibles de la rue

1^{er} prix **LECLERC Claude** « rue de l'Argonne »

Antigny Jean-Marie	« L'Ouasserie »
Brunet Bernard	« La Noël »

La date de la cérémonie pour la remise des prix sera communiquée courant Janvier 2013. Félicitations à tous les lauréats !



Cheverny respire le doux parfum des fleurs tout au long de l'année grâce à son fleurissement saisonnier, travail de toute une équipe, et récompensé cette année encore par "une fleur" au concours régional des villes et villages fleuris. L'équipe espérait « deux fleurs » car elle accorde une grande importance à la nature en proposant un fleurissement diversifié et respectueux de l'environnement, qui

embellit notre bourg. Nous n'hésiterons pas à remettre notre titre en jeu l'année prochaine pour la 2^{ème} fois d'autant plus que nous sommes aidés par tous les chevernois qui fleurissent aussi leurs balcons, leurs maisons ou leurs jardins. C'est bien l'affaire de tous qui fait notre cadre de vie !





Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h30
Mercredi, jeudi : 9h – 12h
Samedi matin sur rendez-vous

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.com

ETAT CIVIL

Naissances :

Lilya BOUCHERE 28/07/12
Enzo POUPARD 04/09/12
Djelino REINARD 30/09/12

Mariages :

David COUDERC et Pauline LEBE 21/07/12
Benoît BLUTEAU et Agnès ROUSVOAL 07/07/12
Mathieu VIDAL et Adelia JULIEN 11/08/12
Louis-François PEZE et Laurence SAINT-JEAN 20/10/12

Décès :

Raymond LOUET 26/10/12
André GUIDET 30/08/12
Marcel BEAUFILS 13/11/12

LIVRET D'ACCUEIL



Nouvel arrivant ou simplement curieux de disposer d'une bonne synthèse des services municipaux, de la vie associative et des infos pratiques, ce petit fascicule vous permettra de découvrir rapidement l'histoire, le patrimoine de notre commune, vous incitera à partir à la rencontre de nos nombreuses associations locales, vous informera des services à votre disposition et vous guidera dans vos démarches administratives. La municipalité est à votre écoute pour prendre en compte vos éventuelles remarques ou suggestions. A ce titre, vous trouverez dans ces pages l'équipe qui œuvre avec dynamisme, à votre service. La qualité de vie et le bien-être de tous se construisent ensemble, avec toutes les forces vives et toutes les personnes qui souhaitent prendre part à l'évolution de la commune. *A votre disposition au secrétariat de la mairie ou à télécharger au format PDF sur notre site internet www.mairie-cheverny.fr*

RECENSEMENT

Le recensement de notre population aura lieu du 17/01/13 au 16/02/13. Pour cette mission, 3 agents recenseurs ont été nommés : Mmes BELTRAN Chantal, BUFFET Marie, ROULET Anne-Marie. Coordinatrice du recensement : V. ROUSVOAL.

VOEUX DU MAIRE

Rendez-vous le samedi 12 Janvier 2013 à la salle des associations à partir de 18 h 00.



NOUVEAU COMMERCE

Nous souhaitons la bienvenue à Caroline SEMPE qui a ouvert sa boutique de vêtements pour enfants et adultes « Les p'tites mains », située 13 bis rue du Chêne des Dames. Le magasin est ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

SIGNATURE DE LA CONVENTION IBC



entre notre commune et le CDPNE (Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement).

L'IBC, Inventaire de la Biodiversité Communale, est une démarche indispensable pour favoriser le maintien de la biodiversité, voire de son développement sur le long terme, au niveau communal, régional et national. Pour la région centre, en collaboration avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la stratégie a été mise en place en 2011 afin de connaître et de valoriser le patrimoine naturel communal (de manière globale ou bien sur des points marquants du patrimoine), d'identifier les enjeux majeurs liés à la biodiversité, de faciliter son intégration dans les futures décisions locales (dans le cadre de la révision d'un document d'urbanisme par exemple) et de sensibiliser et mobiliser les acteurs à la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité sur le territoire.

Les données collectées, suite aux inventaires communaux réalisés, pourront servir à établir des cartes au 100.000ème et au 25.000ème, outils indispensables aux organismes décisionnels pour assurer un développement durable cohérent à plus grande échelle notamment dans la mise en place d'un maillage écologique (corridors) favorisant le maintien de la biodiversité. L'INPN (Institut National de la Protection de la Nature), pourra récupérer ces données nécessaires au travail de base des chercheurs du Muséum pour mieux connaître la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. De fait, il pourra être mise en place une véritable politique, efficace et raisonnée, de préservation des ressources tirées du vivant face à l'impact de l'activité humaine d'hier et d'aujourd'hui sur les évolutions naturelles.

La commune de Cheverny, avec la commune de Villebarou, est l'une des communes pilotes du territoire régional choisie pour sa grande diversité : sa forêt classée zone Natura 2000, son vignoble, son agriculture et son tourisme.

Cette action, conduite sur une durée de 15 mois débute en octobre 2012 pour se terminer en décembre 2013.

Le financement de la mission est pris en charge à 70% par région centre et à 30% par le CDPNE et le Conseil Général.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Côté route, avec une météo très défavorable, les entretiens sont réalisés avec beaucoup de difficultés. Les travaux de goudronnage seront réalisés au début du printemps 2013 pour la route de la Demalerie, la route de Troussay et la route d'Archanger.

J. D.

ASSAINISSEMENT

L'assainissement de la route de l'Ebat s'articule en deux temps. La première tranche, qui s'étend du calvaire au lieudit de la route sans pain, est presque terminée. Nous remercions les habitants pour la patience et la compréhension dont ils ont fait part, face à ces travaux qui se sont déroulés sur 12 semaines particulièrement pluvieuses qui ne rendaient pas la partie facile à tous ces gros engins.

La deuxième tranche intitulée « tranche du prieuré » reste à réaliser. La date nous sera communiquée ultérieurement par Agglopolys qui finance intégralement ces travaux pour un montant total de 250.000 Euros.

J. D.

Extraits des délibérations des conseils municipaux (sept. & oct. 2012)

Cette nouvelle rubrique permet d'être bien informé des décisions prises par le conseil municipal

CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX

Dans le but de réaliser un lotissement constitué de cinq lots, exclusivement à usage d'habitation, la commune a vendu à la société Bâti Investissements, moyennant le prix de 200 000€ les parcelles sises au lieu-dit «Les Robinières», cadastrées section AE Ns 41, 42 et 43.

AVENUE DU CHATEAU

Réalisation des travaux de voirie et de sécurisation de l'avenue.

Le coût final de l'opération s'élève à :	645 270,30€
Les subventions publiques reçues :	398 460,00€
• Réserve Parlementaire (Mr PERRUCHOT)	40 000€
• Conseil Général – amendes de police	18 000€
• Conseil Général - Dotation Solidarité Rurale	60 000€
• Conseil Général - Maîtrise d'œuvre	133 860€
• Région Centre	58 600€
• Dotation Globale Equipement	88 000€
Autofinancement (à la charge de la commune)	246 810,30€

PROGRAMME DE VOIRIE 2012 / 2013

Afin de sécuriser la circulation sur les voies communales dénommées Allée des Sapins, chemin du Breuil, chemin des Dominières, chemin de Lézeau, chemin des Ormeaux, route de Villavrain, voie des Anes Verts, voie de la rue Colin, voie du Tremblay, des travaux seront effectués par l'entreprise COLAS dont le devis a été retenu par le Conseil Municipal pour un montant de 14 352€ HT.

Après constat des chaussées endommagées sur les voies d'Archanger, de la Demalerie et de la Soulardière, il faut réaliser des travaux de confection de tapis de revêtement. Après consultation de plusieurs entreprises le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, la « mieux disante », dont le montant s'élève à 61 157, 50 € HT.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve le rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

MISE EN VALEUR DU BASSIN DE PISCICULTURE ET IMPLANTATION DE TOILETTES SECHES A PROXIMITE DU LAVOIR

Sous réserve de l'obtention des subventions le Conseil Municipal a décidé la réalisation de ces projets dont le montant global de l'opération s'élève à 14 296€ HT.

REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DES TOILETTES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal a décidé le réaménagement et la mise aux normes des toilettes publiques du fait de leur vétusté. L'estimation des travaux (maîtrise d'œuvre comprise) est évaluée à 23 536,50€ HT. Une demande de subvention (Dotation Solidarité Rurale) a été faite auprès du Conseil Général.

FORFAIT COMMUNAL DE SCOLARITE

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder, pour l'année 2012/2013, au titre du fonctionnement des écoles publiques et privées un forfait de 324,72€ par élève scolarisé en primaire et de 977,46€ par élève scolarisé en maternelle.

Nombre d'enfants scolarisés :

Ecoles publiques 17 en maternelle et 50 en primaire

Ecole Saint Louis 8 en maternelle et 9 en primaire

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF

Suite à la demande faite par cette association le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 300€.

FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE « Echo du caquetoire »

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire le festival des arts de la rue pour 2013 (du 9 au 11 août). Budget prévisionnel du festival : 21 830 € réparti comme suit : 12 500 € de subventions (Régionales, Départementales, Pays des Châteaux, Drac et Sacem, 7 070 € de mécénat culturel et 2 160 € d'autofinancement communal.

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (CDPNE)

Le Conseil Municipal a accepté la proposition du CDPNE, pour la réalisation gratuite d'un IBC (Inventaire sur la Biodiversité Communale) dont l'objectif est de porter, à la connaissance des élus et du public, les points marquants du patrimoine naturel de la commune.



Aide Aux devoirs

Les bibliothèques de Blois - Agglopolys proposent une aide aux devoirs le mardi et le jeudi soir.

Les amis des bibliothèques assurent désormais une permanence pour aider les enfants scolarisés dans les écoles primaires et collèges à faire leurs devoirs pendant l'année scolaire (sauf pendant les vacances).

Aucune inscription, ni réservation n'est nécessaire : on vient, on s'installe, on travaille, et en cas de difficulté, on se fait aider.

Infos pratiques :

- Les mardis à la bibliothèque Abbé-Grégoire (espace Jeunesse).
- Les jeudis à La Médiathèque (coin devoirs, côté jardin).

Les premiers rendez-vous auront lieu les mardi 20 et jeudi 22 novembre.

Subvention à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

L'Agence de l'eau et la Région Centre proposent une subvention aux usagers des communes des bassins de la Cisse

et du Beuvron (donc Cheverny) concernés par la réhabilitation de leur installation d'assainissement non-collectif.

Détails des modalités d'attribution.

La réhabilitation de l'installation n'est pas obligatoire, elle se sera lors de la vente du bien immobilier mais en cas d'absence totale d'installation, des travaux sont nécessaires sans délai.

Les bénéficiaires de la subvention sont les usagers qui possèdent une installation considérée comme point noir (non conforme ayant un problème sanitaire et/ou un défaut de structure et/ou aucune installation). Le classement a été déterminé par le diagnostic effectué lors du passage de la SAUR ou de VEOLIA en 2007. Le montant de la subvention est calculé en fonction des deux devis fournis (le devis du bureau d'étude qui effectue l'analyse de sol du projet d'assainissement autonome et le devis de l'entreprise qui réalise l'installation d'assainissement non collectif). Il représente au maximum 60% du montant TTC des 2 devis retenus plafonnés à 9 000 €, soit 5 400€ de subvention, le reste étant à la charge du propriétaire.

Procédure à suivre pour bénéficier de cette subvention.

Tous les usagers concernés ont reçu un courrier du 26/09/12 d'Agglopolys cosigné par Bernard Sinet, Maire de Cheverny.

- Un questionnaire joint au courrier d'information devait être retourné avant le 15/10/12 (**Il n'est pas trop tard !**). Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre installation n'est pas concernée. *En cas de doute, n'hésitez pas à contacter Agglopolys.*

- Après votre accord, vous recevrez le dossier de demande de subvention à remplir en fournissant toutes les pièces justificatives demandées. Les agents d'Agglopolys resteront à votre disposition pour le montage du dossier.

AGGLOPOLYS

1, Rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél : 02 54 90 35 35

agglopolys@agglo-blois.fr

- Les travaux devront être effectués conformément aux 2 devis fournis.

- La subvention de l'Agence de l'Eau sera versée à l'Agglo. qui la reversera au particulier. Celle de la Région Centre sera versée directement au particulier sans passer par Agglopolys.

Réalisation des travaux.

Les travaux doivent impérativement être exécutés par une entreprise habilitée pour bénéficier de la subvention. Ils ne peuvent pas être réalisés par l'utilisateur lui-même. Une liste non exhaustive de bureaux d'études et d'entrepreneurs peut être fournie par les services de l'agglo.

Agenda - Événementiel

Samedi 1er décembre

Concours de belote organisé par l'Amicale des loisirs. Salle des associations à 13h15. + d'infos 02.54.44.08.05

Dimanche 2 décembre

Assemblée générale de l'Amicale des loisirs. Salle des associations - 10 h

Dimanche 9 décembre

CONCERT d'hiver de la chorale LA NOTINA.

15 h 30 à l'église de Cheverny.

Se produiront également :

- "Le Choeur des jeunes de la Marelle" de Noyers-sur-Cher
- "Le duo piano-violon" : Cathy Cousin & François Goïc
- Les violoniste et violoncelliste : Walyd et Yanis BOUDRIS, qui interpréteront un morceau de Bach et la Passacaille de Haendel

Mardis 11 et 18 décembre

Cours de VALSE et SAMBA

(débutant)

Valse de 20h30 à 21h30

Samba de 21h30 à 22h30

A partir du mardi 29/01/12 initiation à 2 nouvelles danses : cha-cha et valse anglaise. Inscription encore possible aux cours à l'année de country et de danses en ligne.

+ d'infos : siondansait41@yahoo.fr

Tél. 02 54 83 88 09 ou 06 59 84 94 50

Du 1er janvier au 31 mars 2013

Mille lectures d'hiver entame sa 7e édition ! Offert à tout habitant de la région Centre qui le souhaite, cet événement artistique unique donne à découvrir et à entendre des écrivains vivants, au plus près des gens et dans un cadre convivial. Comme l'hiver dernier, une série de lectures publiques et privées sera organisée sur notre commune. Un comédien professionnel viendra lire des textes d'auteurs contemporains. Une occasion pour découvrir des auteurs, des textes connus ou moins connus et de savourer le plaisir de se faire raconter des histoires comme lorsqu'on était enfant ! Une séance publique aura lieu à la salle des seniors de Cheverny (date communiquée ultérieurement). Si vous êtes intéressé(e)s, une séance de lecture peut être organisée gratuitement à votre domicile avec vos amis et proches à la date de votre choix (contacter la mairie).

Jeudi 13 décembre

Repas de fin d'année et bûche de Noël.

Organisé par le Club des Seniors. Salle des associations.

Inscriptions avant le 6/12/12.

+d'infos : 02.54.79.90.33

Lundi 31 décembre

Dernier jour pour vous inscrire sur les listes électorales. Une permanence sera assurée à la mairie. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.